

# SOUTIEN FINANCIER DES FAMILLES ALLOCATAIRES À LA SUITE DES INONDATIONS ET A LA TEMPETE CARIAN

## CONTEXTE

Des crues exceptionnelles touchent actuellement le département du Pas-de-Calais après les importantes précipitations de ces derniers jours.

Une soixantaine de communes du département du Pas-de-Calais ont été touchées par des inondations, des coupures d'électricité, des incendies à la suite des accidents électriques. Ces sinistres ont un impact sur les habitations mais également dans la vie quotidienne des familles.

La CAF du Pas de Calais peut apporter son soutien aux familles allocataires, avec enfant à charge qui ont fait face à des dommages matériels lors des inondations et de la tempête.

L'aide sinistre de 500 € maximum est attribuée sous conditions de ressources et nécessite un rendez-vous avec un travailleur social de la CAF qui s'assurera de l'éligibilité de la demande (Reste à vivre inférieur à 10 € par jour et par personne et ayant déclaré son sinistre à l'assurance) avant l'instruction du dossier.

	CONDITIONS ET MODALITES DE L'AIDE FINANCIERE
Objectifs	→ Permettre aux familles allocataires de la Caf du Pas de Calais, de faire face à l'urgence liée au sinistre (achat de vêtements, équipements de première nécessité)
Conditions d'attribution	→ Allocataires avec au moins un enfant à charge de moins de 20 ans, ou à naître percevant une prestation familiale. → Avoir un <b>Reste à Vivre</b> inférieur à 10€ par jour et par personne <b>(Calcul du Reste à vivre :</b> $\frac{\text{Revenus} - \text{charges}}{\text{Nombre de jour par mois}} \cdot \text{Nombre de personnes}$ → Avoir déclaré le sinistre auprès de l'assurance
Montant de l'aide	→ 500 € maximum pour l'achat de première nécessité
Modalités d'attribution	→ Informer les familles concernées par un sinistre de l'aide Caf et de ses conditions d'octroi. → La famille prend contact avec le secrétariat de l'antenne de Saint Omer au 03 21 98 52 66 → Un rendez-vous avec un travailleur social sera proposé après la vérification de l'éligibilité de la demande pour instruire le dossier

Nous remercions de transmettre cette information auprès des allocataires concernées par cette aide

Aide aux sinistrés (Association de Protection Civile du Pas-de-Calais) :

Contact : 03 74 20 03 07